

POLITIQUE ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Société du groupe international ERAMET, COMILOG SA produit et exploite une gamme de minerais de manganèse, agglomérés, silico-manganèse et manganèse métal à partir de son gisement de Moanda (Gabon) pour la métallurgie et la chimie du manganèse.

La COMILOG SA a engagé ses équipes dans une culture managériale intégrant les démarches de progrès, d'amélioration continue, de développement durable et sociétal.

Le respect des consignes, la vigilance partagée, la protection de l'environnement et la gestion de l'énergie suivant les exigences des référentiels ISO 14001 et 50001, doivent être un souci permanent pour l'ensemble des acteurs (interne et externe) travaillant sur les installations de la COMILOG. La COMILOG, dans sa stratégie d'économie d'énergie et de réductions de ses émissions de gaz à effet de serre, intègre la démarche de management de l'énergie dans ses activités.

Les deux démarches s'articulent autour des principes directeurs de management suivants :

La prévention en priorité :

- Satisfaire aux exigences légales, réglementaires et autres exigences relatives à l'environnement et à l'énergie ;
- Se conformer aux exigences du Groupe ERAMET notamment la Charte Sécurité, la politique de développement durable, la politique énergie ainsi que la politique biodiversité ;
- Maîtriser et réduire nos impacts environnementaux ainsi que contrôler nos consommations d'énergies.

L'engagement au quotidien :

- Pratiquer l'analyse des risques avant chaque intervention jugée potentiellement dangereuse pour l'Environnement et devant générer une consommation anormale des différentes énergies ;
- Utiliser de manière durable les ressources naturelles.

L'implication de chacun :

- Sensibiliser, informer le personnel (interne et externe) sur les mesures comportementales à adopter pour l'identification des dangers environnementaux et la réduction des consommations d'énergie ;
- Communiquer et faire partager nos résultats ;

En outre, je m'engage à promouvoir cette politique auprès des différentes parties intéressées, à m'assurer qu'elle est comprise, mise en œuvre et entretenue ; et surtout à fournir les moyens nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

Moanda, le 03 juillet 2019

L'Administrateur Directeur Général

Léod-Paul BATOLO



Mise à jour le 08/12/2015